



Regarder ses films et séries favorites pendant les vacances? **C'est possible à partir du mois d'avril 2018!**

Mercredi, 28 mars 2018 de 12h30 à 13h30

Centre d'information européen de la Maison de l'Union européenne
7, rue du Marché-aux-Herbes – Luxembourg

Vous partez en vacances cet été au Portugal mais vous allez rater la nouvelle série tant attendue? Vous vouliez lire votre e-book et écouter votre playlist musicale sur les plages de la côte d'Azur?

A compter du mois d'avril 2018, suite à l'entrée en vigueur du règlement européen 2017/1128 relatif à la portabilité de contenu en ligne dans le marché intérieur, vous pourrez profiter de vos abonnements payants pour regarder vos films et séries à la demande, écouter de la musique ou lire vos livres numériques lors de vos séjours dans un autre État membre de l'Union européenne.

Jusqu'à présent vos abonnements payants à des services numériques (film, série, musique, livre numérique) étaient restreints lors de vos séjours à l'étranger et vous n'aviez pas accès à votre bibliothèque digitale.

Mais quelles sont les implications pour les consommateurs européens? Quelle est le champ d'application de ce règlement?

Le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à écouter et poser vos questions à M. Lex Kaufhold, chargé de la direction de l'Office de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Economie.

La langue véhiculaire sera le français
Boissons et sandwich vous seront offerts

Christoph Schröder
Chef du bureau d'information du
Parlement européen au Luxembourg

Karin Basenach
Directrice du Centre Européen des
Consommateurs - Luxembourg

Yuriko Backes
Chef de la Représentation de la
Commission européenne au Luxembourg



CENTRE EUROPÉEN DES CONSOMMATEURS 111
LUXEMBOURG

